

Communauté de communes de LA REGION DE MONTEBOURG

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 29 décembre 1995)

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Charte intercommunale de développement et d'aménagement

Actions de développement économique

- Etudes, création, aménagement de zones artisanales et commerciales nouvelles
- Etudes et interventions dans la création, l'aménagement et l'implantation d'activités économiques et touristiques suivantes :
 - . réhabilitation et gestion d'un village de vacances
 - . extension de 9 à 18 trous du golf de Fontenay sur Mer
- Contrat de pôle intercommunal : la communauté de communes a la compétence pour réaliser l'ensemble des projets proposés dans le cadre du contrat de pôle.

En ce qui concerne :

- la construction d'une bibliothèque-médiathèque
- l'aménagement de la carrière de Fresville
- la réalisation d'un gîte d'étape,

la communauté en sera maître d'ouvrage jusqu'à réception des travaux. Une convention sera signée entre la communauté et les communes concernées pour les projets mentionnés ci-dessus avant tout commencement d'exécution des travaux. Ces dernières en assureront l'entretien, le fonctionnement et les droits et obligations du propriétaire. En cas de changement de destination du bien, la communauté de communes en retrouvera la propriété.

- Construction et gestion d'un office de tourisme.

B – COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Transport, traitement et collecte des ordures ménagères
- Création, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Opérations de nettoyage des plages accompagnant des politiques de l'Etat, du département. Le nettoyage régulier en période estivale reste de la compétence communale.
- Fauchage des bermes et débroussaillage sur les chemins communaux et ruraux et selon la fréquence antérieure.
- Etude et élaboration du schéma directeur d'assainissement
- Assurer les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs existantes définis par la réglementation et la législation en vigueur. Pour les installations neuves ou à réhabiliter, assurer la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.
- Etude, restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de la Sinope, concerné par le contrat global pour l'eau, initié avec l'Agence de l'Eau, à l'exclusion de zones entretenues par les associations syndicales de propriétaires.

- Réalisation des études, des visites techniques approfondies, des études de dangers relatives aux ouvrages de défense contre la mer au sens du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007, dans le cadre d'un programme pluriannuel défini et décidé par le conseil communautaire
- Surveillance et entretien des ouvrages de défense contre la mer.

Gestion scolaire (dans le respect de la carte scolaire)

- Transports scolaires pour les élèves des écoles maternelles et primaires tant publiques que privées et les élèves du collège d'enseignement général de Montebourg.
- Restauration scolaire du collège, des écoles primaires et maternelles publiques du canton
- Création et extension des établissements scolaires primaires et maternels publics
- Entretien, fonctionnement et prise en charge des biens renouvelables en section d'investissement y compris la gestion du personnel affecté aux établissements de l'enseignement primaire et maternel public
- Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves domiciliés sur le territoire de la communauté de communes et fréquentant les écoles privées et maternelles sur ledit territoire
- Création, gestion et entretien des salles de sports et extensions
- Création, gestion et entretien d'une piscine intercommunale.

Actions sociales

- Promotion et participation à des actions sociales autres que celles actuellement menées par les communes et limitées à l'échelle de la communauté
- Actions menées par le centre local d'information et de coordination (CLIC)
- Gestion et équipement du Foyer-résidence Dr Eliard par le centre intercommunal d'action sociale créé le 1^{er} janvier 1998.
- Politique d'aide à l'enfance et à la jeunesse dans le cadre des actions suivantes :
 - . gestion d'un relais assistantes maternelles
 - . gestion des garderies périscolaires
 - . étude et mise en place d'un centre multi-accueil de la petite enfance ou d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement
 - . gestion des animations périscolaires.

Voirie

- Négociations des marchés de voirie pour le compte des communes et à leur demande

C – COMPETENCES FACULTATIVES

- Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale et adhésion au syndicat mixte chargé de sa création et de son suivi.
- Passation de conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnel nécessaire au fonctionnement communal
- Versement de subventions ou interventions matérielles au profit des associations à caractère sportif, culturel suivantes : office cantonal des sports et de la culture, office de tourisme cantonal
- Construction en pleine propriété de la gendarmerie
- Construction en pleine propriété de l'école de voile à Quinéville

- Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication.
- Construction et gestion d'une fourrière animale
- Participation financière à l'acquisition des bâtiments et aux travaux d'aménagement du futur centre de secours de Montebourg.
- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
- Diagnostic de l'état d'accessibilité des établissements recevant du public sur le territoire communal
- Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.